



COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

Présents : Franck CHOMAT, Maxime BLANCHARD, Jean-Luc DESBOIS, Vincent FOURNIER, Valérien GARCIA, Solène NORET, Yvette PIGNAUD, Jean Marc RIOU, Julie ROCHE, Laurianne ZAVAGNO.

Absent qui avait donné pouvoir : : Rachel CHASTAGNER à Solène NORET.

Assistaient également à la réunion :

Secrétaire de séance : Julie ROCHE

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 5 juin 2026.
Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des délégations de pouvoir au maire

Le bureau des collectivités locales de la préfecture a relevé des imprécisions dans la délibération concernant la délégation de pouvoir au maire.

Elles concernent :

- les conditions d'exercice des délégations en matière d'urbanisme ;
- les droits de préemption ;
- les marchés publics et leurs avenants, avec un plafond de 60 000 € ;

L'arrêté de délégations aux adjoints devra également être ajusté en conséquence.

La proposition de modification de la délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Mise en place de la commission communale des impôts directs (CCID)

Une commission communale des impôts directs doit être mise en place à la suite des élections municipales. Elle a notamment pour rôle de donner son avis sur les éléments d'évaluation des locaux d'habitation fournies par l'administration, sur les situations de contestation ou de modification des biens et analyse la cohérence des bases fiscales. Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui sont inscrits aux rôles de fiscalité directe locale de la commune et est présidée par le maire.

Le conseil doit proposer une liste de 24 personnes à transmettre à l'administration fiscale, qui désignera les membres définitifs. La maire fait lecture des propositions faites.

La proposition de liste est approuvée à l'unanimité.

4. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

Une commission de contrôle des listes électorales doit être mise en place à la suite des élections municipales. Elle a pour rôle de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs à la suite de radiation de liste.

Elle est composée de trois membres : un délégué de l'administration désigné par le préfet, un délégué du tribunal judiciaire désigné par le président du tribunal et un conseiller municipal. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le maire propose traditionnellement des noms pour les délégués des administrations.

Le maire propose Jacques BLETTERY comme délégué de l'administration et Daniel DEMANUELLE comme délégué du tribunal. Solène NORET est proposée comme conseillère municipale.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

5. Révision des propositions d'achat des bâtiments de la place

L'achat de la Maison Fontaine pour 7 500 € est confirmé et doit être finalisée chez le notaire dans les prochains jours.

Pour ce qui concerne la grange sus arrêté de péril, l'abandon récent des dettes par les créanciers devrait permettre de clarifier la situation juridique et financière et de peut-être engager la démolition.

Les deux propositions d'achat pour les bâtiments de la place (ancienne forge à 3 500 € et garage attenant à 1 000 €) n'ont pas été acceptées par les propriétaires respectifs. M. BLETTERY ne souhaite en fait pas vendre ce bien familial. M. GONIN propriétaire de l'ancienne forge propose de son côté un prix de 4 800 € pour couvrir les frais déjà engagés sur ce bâtiment.

La commune souhaite toutefois poursuivre dans la maîtrise foncière autour de la place afin de faciliter la finalisation de son aménagement et la gestion des bâtiments dégradés. Il est donc proposé de refaire des offres légèrement plus élevées. Jusqu'à 2 500 € pour le garage de M. Blettery et jusqu'à 4 000 € pour le garage de M. GONIN.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

6. Participation au fonds de solidarité logement (FSL) du département

La vocation du FSL est d'aider les personnes en difficulté dans le paiement des dépenses liées au logement. Il constitue un dispositif interpartenarial d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement (impayés de loyer, règlement de certaines charges, dépôt de garantie, premier loyer, factures d'énergie...).

Le fonds de solidarité logement accorde, dans des conditions définies par son règlement intérieur, des aides sous forme de prêts ou de subventions à des personnes relevant du Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.).

Le Conseil Départemental sollicite la participation financière volontaire des communes et EPCI à hauteur de 1/hab.

La participation de la commune au dispositif s'élèverait à environ 150 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Subvention pour le Réseau rural d'éducation de la Montagne bourbonnaise

Le Réseau rural d'éducation est un dispositif qui déploie un projet éducatif à tous les jeunes du territoire dans un cadre géographique élargi, au-delà du regroupement pédagogique intercommunal. Il permet le travail en réseau de l'ensemble des écoles et collèges concernés et de nouer des relations étroites avec les établissements susceptibles d'accueillir les élèves par la suite.

Dans ce cadre, il est demandé aux communes l'attribution d'une subvention de 100 € pour participer aux activités et sorties communes des écoles du territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Approbation de la convention avec Allier Bourbonnais Territoires

L'Agence Allier Bourbonnais Territoire accompagne les communes et les intercommunalités adhérentes en leur proposant des services de conseil, d'assistance technique et d'expertise dans différents domaines, notamment l'urbanisme, l'aménagement et les projets, le numérique et la cybersécurité.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente convention avec l'Agence Allier Bourbonnais Territoire qui, conformément à ses statuts, a notamment pour mission d'apporter à ses membres un support et un conseil informatique, et plus particulièrement de les accompagner dans le choix des progiciels de gestion, ainsi que dans des missions d'assistance et de formation à leur utilisation et à la dématérialisation.

Cette convention est conclue à titre gratuit. Elle prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de cinq ans et est renouvelable tacitement pour une même durée, dans la limite d'un renouvellement.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

9. Proposition d'offre théâtrale

Une proposition a été présentée par l'association Bouge ton CoQ pour intégrer un dispositif de spectacles théâtraux filmés itinérants qui comprend cinq projections sur l'hiver. La participation communale demandée s'élève à environ 600 € pour la saison, avec des entrées payantes à 4€ pour financer le pot de l'amitié et les droits d'auteur. La billetterie doit être assurée par une association locale et la salle doit être aménagée par la commune.

Il est proposé de ne pas s'engager immédiatement sur l'année et envisage plutôt de demander s'il est possible de faire une représentation test afin d'évaluer l'intérêt des habitants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Conditions et lieux de télétravail

Plusieurs demandes ont été faites, principalement par des résidents secondaires, pour pouvoir accéder à un espace de télétravail avec un accès internet haut débit. Ils sont prêts à participer financièrement à l'abonnement s'il le faut.

Le conseil a longuement discuté de l'accueil des personnes en télétravail, notamment le lieu (à l'école ou dans la nouvelle salle communale d'activités), le tarif et les conditions d'accès.

Les principaux points soulevés :

- Volonté générale de mieux encadrer les différents usages des bâtiments
- Volonté de maintenir une possibilité de télétravail cet été, au moins à titre expérimental ;
- Nécessité de définir un fonctionnement clair : réservation, accès aux clés, identification des utilisateurs, horaires et éventuelle participation financière ;
- Nécessité de ne pas multiplier les abonnements Internet ;

- Diagnostic de conformité et de sécurité d'accueil du public de l'école, prévu le 29 juillet, avant de fixer définitivement les usages du bâtiment communaux, notamment les usages privés et associatifs.

Dans l'attente de la décision définitive, l'accès gratuit à la salle de l'école pour télétravailler est maintenu dans les conditions actuelles pour cet été. Les usagers devront se déclarer en mairie pour les identifier et leur transmettre les conditions d'accès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Conditions d'usage et gestion de la nouvelle salle communale d'activité

La salle pourrait accueillir progressivement plusieurs usages :

- Bibliothèque, avec la mobilisation de bénévoles et un contact avec les services Départementaux pour l'organisation et la mise en place ;
- Réunions et activités associatives ;
- Eventuellement télétravail ;
- Possibilité d'accueillir ponctuellement d'autres professionnels (santé et soin) ou activités (loisirs et bien-être).

Le conseil souhaite privilégier du mobilier modulable afin de pouvoir adapter rapidement la salle à différents usages.

La question de la gestion des clés et de leur sécurisation devra également être revue pour l'ensemble des bâtiments communaux.

L'équipement et l'usage seront déterminés dans le courant de l'automne suivant les disponibilités financières.

12. Questions diverses

- Plan communal de sauvegarde

Le conseil a évoqué le Plan communal de sauvegarde (PCS), outil de gestion des crises des communes, qui permet de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.). Le document, à visée opérationnelle, a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Par ailleurs, les communes sont appuyées dans ces missions par les intercommunalités qui disposent des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS). Ce plan permet à la commune sinistrée de solliciter les moyens propres de l'EPCI et les moyens mutualisés des communes-membres de l'intercommunalité. Un logiciel a été mis à disposition par Vichy Communauté. La commune devra prochainement décider si elle poursuit l'utilisation du logiciel, dont le coût, plus supporté par l'intercommunalité, serait d'environ 400 € par an pour le niveau envisagé.

Le PCS permet notamment de recenser : les risques présents sur la commune ; les personnes vulnérables, les personnes et ressources mobilisables ; les moyens techniques disponibles ; les hébergements.

Franck CHOMAT s'approprie le logiciel et la procédure. Une formation est prévue en septembre et il propose un partage avec le conseil municipal le 23 octobre.

- Attractivité touristique et activités de pleine nature

Des échanges ont eu lieu avec la communauté de communes autour d'une vingtaine d'idées pour développer l'attractivité de la commune et de la Montagne Bourbonnaise :

- Randonnée et cyclotourisme ;

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

- Aménagement d'espaces d'accueil, bivouac et camping-cars ;
- Valorisation de certains sites patrimoniaux et de nature ;
- Activités liées à l'observation du ciel et à l'astronomie ;
- Éventuel développement d'une activité de restauration/snack place du Mont-Blanc ;
- Amélioration de certains aménagements existants.

Une séance de travail à l'automne sera programmée pour hiérarchiser les projets de la commune et préparer les propositions susceptibles d'être intégrées aux futurs dispositifs de Vichy Communauté et aux financements.

- Logement et immobilier communal

La commune poursuit sa réflexion sur la création ou la rénovation de logements :

- Etude de la transformation d'espaces communaux en logement ;
- Réflexion sur la rénovation de certains locaux ;
- Recherche éventuelle de nouveaux biens privés pouvant être acquis par la commune ;
- Suivi de plusieurs terrains constructibles, communaux et privés.

L'objectif est notamment de proposer des logements locatifs en bon état et de développer l'offre de logements sur la commune pour favoriser l'accueil de familles. Les projets devront être arrêtés durant l'automne pour pouvoir bénéficier de financements dans le cadre du programme Centre-Bourg.

- Matériel communal et déneigement

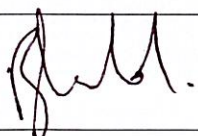
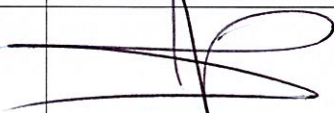
Un problème important a été soulevé concernant l'adaptation du tracteur communal et de ses équipements de déneigement. Le matériel actuel semble mal adapté au tracteur, ce qui pourrait entraîner des risques de détérioration du matériel, des problèmes de sécurité et des dépenses supplémentaires importantes.

Une étude est en cours pour déterminer s'il faut remplacer certains équipements, revoir le tracteur ou trouver une autre solution. Une décision devra être prise avant l'hiver.

- Autres points pratiques

- Achat envisagé d'un chariot inox à trois niveaux pour faciliter le service lors des manifestations à la salle de la Verrerie ;
- Organisation et communication autour de la cabine téléphonique des mémoires bourbonnaises, réception le 3 août ;
- Poursuite de la réflexion sur l'organisation et la gestion des clés des bâtiments communaux ;
- Echanges sur les aménagements et équipements nécessaires à la nouvelle salle communale.

Aucune question n'est posée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h30.

Maxime BLANCHARD	FRANCK CHOTIAT	NORET IDEU	Jean-Luc DESBOIS
			
Vincent FOURNIER	Valérien GARCIA		Yvette PIGNAUD
			
Julie ROCHE	Jean Marc RIOU	Laurianne ZAVAGNO	

